

RAPPORT

DE M. GUSTAVE MAUDUIT

Au Congrès de la Fédération des Œuvres Catholiques

Le 4 Juin 1906.



MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque Votre Grandeur me demanda de rédiger un rapport sur la situation de l'enseignement libre dans son diocèse, Elle frappa à une assez mauvaise porte ; car si trois ans de contact avec les maîtres de nos écoles chrétiennes m'ont appris à admirer leur dévouement et à les aimer, cette affection ne pourra, ni voiler, ni compenser mon inaptitude à traiter l'important sujet qui m'a été confié ; mais, me piquant de répondre toujours « Présent ! » lorsqu'on fait appel à mon humble concours en faveur de la cause catholique, et trouvant qu'il sied mal aux modestes soldats de se dérober, lorsque les chefs donnent un si admirable exemple de courage, je me suis mis au travail, avec la conscience de remplir un devoir, et la consolation de répondre au désir du plus bienveillant des Pasteurs.

L'année dernière, un rapport, très documenté et fort remarquable, fut lu au congrès de Landerneau par M. Nicol, le dévoué et si habile Directeur de l'école libre de Douarnenez.

Après vous avoir montré, en termes saisissants, à quelles douloureuses épreuves le personnel de nos écoles avait été soumis et comment fut sauvée, grâce à votre vigilance, Monseigneur, la situation critique faite aux écoles par les législa-

teurs sans entrailles qui votèrent les lois de 1901 et de 1904, M. Nicol traita successivement : de l'administration des écoles par les pères de famille ; du recrutement et de la formation professionnelle des maîtres et maîtresses ; de la création du cours normal à Châteaulin ; de l'inspection des écoles et de leurs ressources au point de vue du traitement des maîtres, de la neutralité scolaire, de la mutualité des maîtres, et termina en montrant les résultats religieux, moraux et sociaux donnés par les écoles chrétiennes.

Parmi les personnes qui m'entendent, il en est peut-être quelques-unes qui se rappellent avec quelle précision et quelle compétence ces questions furent étudiées ; si j'y reviens aujourd'hui, c'est pour préciser certains détails qui ont échappé au premier rapporteur, et signaler quelques points sur lesquels il est utile d'insister.

Je veux surtout montrer que, dans ce diocèse, nos maîtres persécutés ne se sont arrêtés ni à pleurer leurs blessures, ni à s'attendrir, en silence, sur les malheurs et l'ingratitude de la patrie ; mais laissant là le passé d'hier, qui est déjà loin, ils ont regardé en face le présent, se sont fait un nouveau courage et se sont dit en sondant l'avenir : « Il faut que tu sois le nôtre » !

Dans vos paternels conseils, Monseigneur, et dans l'énergie de leur foi, ils ont trouvé les ressources nécessaires pour résister aux coups de la fortune et opérer le relèvement de ses ruines.

Ils ont fait plus : non contents de faire front à l'ennemi, ils ont, à leur tour, foncé en avant, tête baissée, et ont gagné du terrain.

Je ne pourrai m'appuyer, pour prouver mon affirmation, sur les données qui m'ont été fournies par les réponses au questionnaire de l'enquête préparatoire à ce Congrès. Ces réponses, souvent incomplètes et vagues, ne portent que sur le quart des écoles libres du diocèse.

Nous eussions dû adresser aussi le questionnaire aux directeurs et aux directrices des écoles ; ces personnes, spécialement intéressées, pouvaient seules nous renseigner exactement.

Je dois une mention spéciale à un rapport synoptique qui

m'a été adressé sur les 65 écoles fondées, dans le diocèse, par les religieuses du Saint-Esprit. Quatorze de ces écoles sont encore dirigées par la Congrégation ; les autres, brutalement fermées en vertu du décret du 2 Août 1902, ont été rouvertes par un personnel laïque plein de zèle et de dévouement.

Ce rapport me permet une constatation bien consolante : si je divise en deux parties la dernière période de 50 ans, je trouve que, dans la première partie, époque de calme relatif et de paix, les Filles du Saint-Esprit ont fondé 10 écoles et que, dans la deuxième, qui commence en 1881 et 1882, avec la Loi Ferry, elles en ont fondé 41.

Les fondations des autres congrégations enseignantes ont suivi une marche analogue. Quelle salutaire leçon pour nous et quel encouragement ! Mais aussi quelle peut être notre fierté !

Voir l'énergie et l'activité de nos aînés monter parallèlement avec la persécution, les voir traverser victorieusement les épreuves que les sophistes et les sectaires semaient sur leurs pas, apprendre d'eux que les heures difficiles ne les ont jamais trouvés abattus, et pouvoir se rendre le témoignage qu'on est digne d'eux et que leur sang coule dans nos veines.

Pour le prouver, nous n'avons qu'à consulter le rapport officiel présenté par M. l'Inspecteur d'Académie à la dernière session du Conseil général du Finistère. Nous y lisons que, dans la dernière année scolaire, le nombre des écoles publiques a passé de 728 à 729, celui des maîtres et maîtresses de 1.624 à 1.685, et celui de leurs élèves de 101.397 à 101.035 : soit une augmentation d'une école et de 61 emplois, correspondant à une diminution de 362 élèves.

Dans la même période, le nombre des écoles privées passait de 245 à 250, celui des maîtres et maîtresses de 882 à 907 et celui des élèves de 36.742 à 37.411, soit 5 écoles nouvelles, 25 emplois nouveaux, et cette fois une augmentation de 669 élèves.

Ainsi donc, malgré les créations de postes accordées à jet continu par le Ministre de l'Instruction publique, et à raison de 5 par mois, malgré l'augmentation fabuleuse des traitements concédée par la loi Simyan, malgré les subventions sans nom-

bre de l'État, du département et des communes, malgré les récompenses honorifiques, les bourses et les faveurs qui leur sont injustement réservées, malgré la gratuité, non seulement des écoles, mais aussi des fournitures classiques et des cantines scolaires, les écoles publiques ont perdu des élèves et les écoles libres en ont gagné.

Je voudrais que ce Congrès saluât, d'un public hommage de sympathie, cette noble phalange de timides institutrices et de modestes instituteurs qui parviennent à de tels succès en creusant son sillon sans défaillance et sans bruit, ne touchant qu'un traitement infime, n'ayant pour facteurs du succès que son dévouement à l'enfance et sa foi en la sublimité de sa mission.

Les maîtres et maîtresses de nos écoles n'ont pas la prétention de garder pour eux seuls tous les mérites de leurs succès, ils se font un plaisir de reconnaître que vous, tout d'abord, Monseigneur, les membres de votre admirable clergé, les bienfaiteurs des écoles et les familles des élèves, vous avez, les uns par leur appui moral, les autres par leurs largesses, une part considérable dans les résultats obtenus.

Si nous savons rester ainsi unis : la main du père de famille dans celle de l'instituteur de son enfant, tous deux guidés par le Père bien-aimé de ce diocèse et les pasteurs de nos paroisses, nous connaissons encore de nouveaux triomphes.

En étudiant l'état comparatif des écoles dont je viens de vous donner un aperçu, j'ai constaté avec une certaine surprise que nous n'avons que 53 écoles de garçons à opposer à 154 écoles de filles. Pourquoi cette disproportion ?

Il y a cependant certaines heures de notre vie nationale où des hommes qui auraient conscience de leurs devoirs de catholiques et qui n'auraient pas le cerveau saturé de préjugés de classes et hanté de rêves chimériques, nous rendraient autant de services que des femmes chrétiennes.

Sans vouloir rechercher la raison d'un état de choses que je considère comme une anomalie, je me permettrai de dire aux futurs bâtisseurs d'écoles libres : « Avant de spécialiser vos écoles, regardez les générations qui montent à l'âge de citoyens,

et demandez-vous s'il n'est pas bon que cette armée cynique, incrédule et gouailleuse qui menace l'édifice social et l'avenir de notre pays, trouve un jour en face d'elle des hommes élevés dans le culte de la patrie, le respect de nos traditions nationales et la pratique des vertus chrétiennes ».

Sur les 212 écoles privées, 134 se sont annexées des pensionnats, recevant 4.904 internes. Quelques-uns de ces pensionnats sont rudimentaires : tels quels, ils rendent cependant de grands services aux familles éloignées des bourgs et constituent, pour les écoles, la meilleure source de revenus.

Un certain nombre d'écoles publiques ont aussi des pensionnats recrutant 2.255 internes. Qui croirait que, dans l'arrondissement de Châteaulin, les pensionnats privés ne l'emportent que de 38 unités sur leurs concurrents communaux, et que, dans celui de Quimperlé, les écoles chrétiennes ont 46 pensionnaires de moins que les écoles publiques. Si l'on considère l'éducation intensive qui se donne dans les internats, cette situation ne présente-t-elle pas de grands dangers ? Pour peu que l'esprit du pensionnat soit le même que celui de l'école — et pourquoi ne le serait-il pas ? — on est amené à se demander comment ces petites fleurs champêtres pourront conserver leur parfum dans l'air délétère des serres laïques ? Comment ces petits paysans, brusquement séparés de leur foyer chrétien, pourront conserver pour eux et transmettre à leurs descendants les principes de foi, de loyauté et d'honneur qui ont fait, dans le passé, la gloire de la Bretagne et qui doivent être notre meilleur espoir pour l'avenir ? A l'aide de quelles lectures s'orneront-ils l'esprit à mesure qu'ils grandiront ? Dans toutes ces écoles, il y a des bibliothèques scolaires, et nous savons comment elles sont composées et comment elles sont expurgées, au fur et à mesure de la marche des idées.

Bientôt on n'y trouvera, sans doute, que des ouvrages écrits avec le parti pris évident d'orienter les jeunes intelligences dans une direction franchement hostile à nos croyances saintes.

Si tous, ici, nous mettons tant d'ardeur à détruire l'influence néfaste de l'école neutre, que ne devons-nous pas faire pour conjurer le péril bien plus grand du pensionnat laïque, dont

l'empreinte, sur les esprits, est bien plus forte et bien plus durable ?

Je n'aurai garde d'oublier nos 38 écoles maternelles : elles sont les pépinières où se recrutent nos écoles primaires. Là où elles existent, elles sont très goûtées des familles, et la meilleure preuve en est, c'est que toutes regorgent d'innombrables et ravissants bambins !

Question du recrutement et de la formation professionnelle du personnel enseignant.

Après vous avoir montré quelle est la vitalité de l'enseignement libre dans le diocèse, je voudrais vous entretenir des moyens qu'il faut prendre pour la conserver. Or, de tous ces moyens, aucun n'égale, en importance, celui du recrutement et de la formation professionnelle de nos futurs instituteurs.

Les moins clairvoyants se rendent bien compte aujourd'hui qu'à la solution, bonne ou mauvaise, qui sera donnée à cette question, ne soient étroitement liées la prospérité ou la décadence, la vie ou la mort de nos écoles.

Je suis heureux de n'avoir à m'arrêter au personnel des écoles de filles que pour rendre hommage à sa dévorante activité et à son zèle apostolique. Sans école spéciale, par le seul fait de sa valeur pédagogique et de son esprit chrétien, il trouve le moyen de combler les vides qui se produisent dans son sein et de pourvoir à la création d'écoles nouvelles.

Admirez ces vaillantes éducatrices et rendons honneur à leur dévouement désintéressé !...

J'aborde donc immédiatement la question du recrutement des maîtres pour les écoles de garçons. Cette question est fort complexe, et je suis contraint au même aveu que M. l'Inspecteur d'Académie, dans le rapport précité : « Le recrutement ne va pas sans de sérieuses difficultés, surtout pour les instituteurs ».

M. l'abbé Le Blond, supérieur de l'école normale privée de

Malroy (Haute-Marne), questionné en Octobre dernier, au 2^{me} Congrès national des Associations amicales d'Anciens Elèves d'écoles libres, sur les résultats donnés par son établissement, répondait : « Vous me demandez si j'ai réussi ? Eh bien ! » oui à trouver des approbations, des encouragements, des » bénédictions, mais à voir notre école se peupler d'élèves se » destinant à l'enseignement libre ! non. Pourquoi, parce que » nous ne trouvons pas d'élèves, d'où nous avons conclu qu'il » ne suffit pas de mettre sur le frontispice d'une maison le titre » d'école normale pour la voir se peupler, mais qu'il faut faire » autour d'elle de la propagande. Nous croyons que la meilleure » se fait par MM. les curés, les instituteurs libres et les anciens » élèves des maisons d'éducation chrétienne. Nous avons fait » quelque chose en ce sens, et alors des jeunes gens sont venus » frapper à notre porte.

» Mais, et c'est ici la capitale raison d'insuccès, ces jeunes » gens n'arrivaient que munis de leur bonne volonté et des » meilleures recommandations. Nous avons eu la douleur de » constater que cela ne suffisait pas, et nous avons conclu » qu'il fallait pouvoir offrir des bourses, sans quoi la pénurie » des maîtres, qui est déjà grande, ne ferait que s'accroître, » et nos écoles, sauvées au prix de tant de sacrifices, dépérissent et disparaîtront à bref délai comme des plantes dont on » aurait sapé les racines. »

En entendant M. l'abbé Le Blond, ne vous semble-t-il pas entendre l'appel désespéré lancé, à Landerneau, par M. Nicol en faveur du cours normal de Châteaulin ?

Ainsi donc, de deux points opposés de la France, et sans entente préalable, deux hommes, qui s'occupent à des titres divers de la réorganisation de l'enseignement libre, sont arrivés à d'identiques conclusions : la propagande par le clergé et les instituteurs libres, et la nécessité des bourses. Je ne sais quelle suite a été donnée aux vœux de M. l'abbé Le Blond ; mais dans ce diocèse, on ne s'est pas contenté de gémissements stériles et, après avoir constaté l'imminence du péril, on s'est mis immédiatement en mesure de le conjurer.

Grâce à l'expérience et à l'initiative d'une personne, dont la

discrétion seule égale les éminentes qualités d'organisation, de nouveaux élèves furent trouvés pour le cours normal, des maîtres dévoués, à la hauteur de leur tâche, leur furent procurés, et dix bourses d'internat furent créées en faveur des élèves les plus méritants et les moins fortunés.

Ce nombre de bourses est-il suffisant ? Je réponds : non, sans hésiter.

A l'École normale des garçons du département, le nombre des élèves-maîtres est à celui des maîtres en exercice dans le rapport de 1 à 10, et pourtant M. l'Inspecteur d'Académie a dû, en l'espace de trois ans, recevoir dans son personnel enseignant 68 jeunes gens qui ne sortaient pas de l'École normale.

Puisque nos charges sont au moins égales à celles de l'enseignement public, il faut que le cours normal diocésain puisse offrir 15 bourses dès la prochaine rentrée, 20 même en tenant compte des déchets qui se produisent fatalement.

Et, précisant davantage ma pensée, je demande qu'aux deux bourses fournies par Mgr Dubillard, à celles du comité de patronage, d'une personne qui conserve l'anonyme et de 6 provenant des pensionnats libres, les catholiques se cotisent, pour en assurer encore une ou deux par arrondissement.

Ayant posé la base de notre œuvre, ayons la noble ambition d'y mettre le couronnement. L'effort que nous ferons, joint à celui qui est fait en dehors de nous, avec un courage inlassable, assurera, aux écoles libres de garçons du diocèse de Quimper, des maîtres instruits et dévoués qui auront à cœur de maintenir le niveau intellectuel des écoles libres au point où leurs prédécesseurs l'avaient fait monter.

Je sais bien que, suivant le premier rapport que j'ai cité et qu'il faudrait pouvoir reproduire en entier, les apôtres du découragement croient répondre victorieusement à tous ces appels de fonds, en disant : « A quoi bon tant de sacrifices ? si l'état actuel doit durer encore quelque temps, toutes les écoles libres seront fermées ». Si nous ralentissions notre propagande, nous faillirions à notre devoir d'apostolat, puisque l'apôtre doit être un éternel semeur, et l'on pourrait dire que, pendant qu'ils en avaient tous les moyens, les catholiques du Finistère

auraient laissé périlcliter des œuvres auxquelles tout d'abord ils avaient eu l'air de tenir comme à la prunelle de leurs yeux. Et d'ailleurs, plus nous aurons entretenu et fondé d'écoles, plus il y en aurait à fermer — si tant est qu'elles le soient — et par suite plus de citoyens à molester et plus d'électeurs à froisser dans la conception que plusieurs se font encore de la liberté !

On est souvent déçu lorsqu'on prétend faire naître le bien de l'excès du mal ; seulement, comme le Français se laisse enjôler, avec une facilité extraordinaire, il n'y a que les grands coups qui puissent le réveiller et le ramener aux sentiments de la justice et du droit.

Ne vous étonnez donc pas, si pendant la tempête qui menace d'emporter toutes nos œuvres, et nous avec, je vous propose de bâtir de nouvelles écoles. Elles agrandiront notre sphère d'action et multiplieront nos forces. Puisque l'ennemi donne en masse contre toutes nos positions, rappelons aussi toutes nos réserves et faisons feu de toutes pièces.

Que des écoles chrétiennes soient donc établies dans toutes les paroisses importantes qui n'en possèdent pas ; que là, où il n'y a que des écoles de filles, on établisse aussi des écoles de garçons.

Que les petites paroisses enfin s'entendent pour créer des écoles interparoissiales. L'école des filles pouvant se trouver dans un bourg, celle des garçons au bourg voisin. Quelle méthode, me demanderez-vous, doit présider à l'établissement de tant d'écoles ?...

La voici : si elle n'a pour elle, ni les charmes, ni l'imprévu de la nouveauté, elle n'en a pas, non plus, les habituelles déceptions. Elle a été employée avec succès, au cours du siècle dernier, par un prêtre éminent qui avait fait, de la vulgarisation de l'enseignement chrétien, le but de sa vie. Du temps où les congrégations seules étaient chargées de l'enseignement libre, la première et principale préoccupation des organisateurs d'écoles était de choisir un beau et vaste terrain et de faire appel au talent d'un habile architecte, pour y édifier de splendides salles de classe, quitte à traiter ensuite, les constructions terminées, avec les supérieurs les plus conciliants des ordres religieux.

Cette manière de procéder devra être profondément modifiée surtout pour l'établissement d'écoles de garçons. Désormais, les familles choisiront, de concert avec le clergé paroissial, un jeune homme appartenant à une famille où les pratiques religieuses sont en honneur, on mettra à sa disposition une bourse d'internat de 400 fr. au cours normal jusqu'à ce qu'il soit breveté. Muni de son titre, il sera employé, jusqu'à son appel sous les drapeaux, dans une école du rayon, pour sa formation pédagogique. Après son service militaire, il ouvrira, dans sa paroisse, une école payante dans un local réunissant les conditions légales des locaux scolaires. Si l'on construit un bâtiment neuf, il le sera de façon à pouvoir être facilement transformé en habitation particulière en cas de désaffectation.

J'ai naturellement en vue la création d'une école rurale, mais j'estime que le procédé doit être le même, quoiqu'élargi, s'il s'agit d'écoles urbaines.

M^{gr} Fallières, évêque de Saint-Brieuc, qui vient de descendre dans la tombe, ceint de la double auréole de la science et de la sainteté, disait : « J'aime mieux bénir une école chrétienne que consacrer une église ». Pour nous, sans vouloir rechercher si cette parole ne dépassait pas la pensée du courageux évêque, soyons d'infatigables semeurs d'écoles libres. Nous les léguerons à nos descendants comme leur meilleure part d'héritage. En récoltant les fruits merveilleux de piété chrétienne et de paix sociale, qu'elles doivent produire, ils loueront notre clairvoyance et béniront notre mémoire.

Programmes de l'Enseignement.

Lorsque les constructions sont terminées et que les classes fonctionnent, il n'appartient pas encore aux organisateurs de considérer leur tâche comme achevée ; pourquoi n'auraient-ils pas aussi leur mot à dire dans l'élaboration des programmes ? Que le clergé paroissial voit d'abord si l'étude de la religion y tient sa place d'honneur, et sache au besoin faire souvenir aux maîtres, qui l'auraient oublié, qu'elle est la fin spéciale de leur

école. Si j'en juge par les correspondances qui m'ont été adressées des divers points du diocèse, ce cas sera excessivement rare ; car, à l'unanimité, elles reconnaissent que les maîtres et maîtresses de nos écoles s'acquittent de cette partie de leurs fonctions, comme du plus impérieux et du plus saint de leurs devoirs.

Tout en ayant souci de ne pas trop nous écarter des programmes officiels, à cause des examens, n'en soyons point esclaves ; accommodons aussi aux besoins de notre localité, ceux qui éclosent dans les périodiques parisiens. Nous aiderons ainsi les directeurs à plier leur enseignement aux exigences légitimes des parents de leurs élèves. Loin de nous reprocher de vouloir nous immiscer dans un domaine qui semble leur être propre, ils nous remercieront d'une intervention qui ne peut être pour eux qu'un élément de prospérité, et qui secondera le désir qu'ils ont eux-mêmes d'adapter leurs écoles au milieu social où elles sont placées ! N'est-ce pas avec cette préoccupation qu'ont été créés les divers cours et spécialement les cours d'agriculture ? Je me permettrai, en passant, de donner un conseil aux professeurs d'agriculture. Je voudrais que la visite régulière des exploitations agricoles les mieux dirigées vint compléter les cours faits en chambre. Les leçons expérimentales faites sur place, par des agriculteurs instruits et amis du progrès suppléeront largement aux leçons qui n'auraient pas été comprises en classe. En apprenant au jeune cultivateur toutes les ressources de sa terre, on lui apprendra à l'aimer et, par suite, à s'y attacher. C'est vers là que, dans les campagnes, doivent tendre tous nos efforts.

Il est aussi, dans notre rôle de rapporteur, de parler de nos écoles de filles, et puisque j'en suis aux critiques, j'en émettrais bien quelques-unes si je ne craignais d'être arrêté net, pour incompetence, par les nombreuses Dames qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence. Il est vrai que leur bienveillance ne se choquera pas de ce que j'ai à dire ; en tout cas, je serais mal venu à me plaindre, si je faisais rire à mes dépens.

Le Comité organisateur de ce Congrès posait cette question à ses correspondants :

Dans les écoles de filles, donne-t-on des leçons de couture et d'industrie ménagère ?

On a répondu : couture, oui ; industrie ménagère, non.

Eh bien ! j'en suis désolé.

Toutefois, un correspondant, un seul, il est vrai, a répondu : « Une maîtresse spéciale est chargée de l'enseignement ménager ». C'est là, j'en conviens, un idéal où peu d'écoles primaires peuvent atteindre. Mais, ne pourrait-on pas donner à la future mère de famille des principes d'hygiène et d'économie domestiques ? lui apprendre le raccommodage et le blanchissage, la confection des principaux vêtements, plutôt que la dentelle au crochet et les broderies de luxe ?

Qu'elle connaisse l'art culinaire et non pas seulement l'art des arts qui est, dit-on, celui d'accommoder les restes, mais l'art de si bien préparer les repas, qu'il n'y ait jamais de restes.

Molière faisait dire au bonhomme Chrysale :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage.

Je n'apprendrai rien de nouveau à ces Dames en leur disant que la plupart des hommes sont toujours logés à la même enseigne. Comme ils en paraissent plus confus que repentants, je crois qu'il est sage de préparer leurs futures compagnes à s'accommoder de ce petit défaut.

Le bien-être, la paix, l'honneur même de la famille sont liés à la propreté de l'intérieur, à l'esprit d'ordre et d'économie, enfin, au savoir-faire de la ménagère.

Puissent nos institutrices s'en souvenir et s'en inspirer dans leur enseignement !

Ressources.

Avant de mettre tant d'insistance à solliciter le dévouement des maîtres et maîtresses de l'enseignement libre, il serait peut-être bon de se demander si les ressources des écoles per-

mettent de rémunérer suffisamment un personnel à qui on impose une tâche si pénible.

De partout, l'on répond que les taux de rétribution établis par les congréganistes n'ayant pu être majorés, les traitements ne peuvent monter pour les hommes au-dessus de 800 à 900 francs. C'est peu, vous en conviendrez, et c'est pourquoi je prie les familles zélées et fortunées d'y remédier dans la mesure de leur générosité et de leurs moyens.

J'arrive à la fin de mon rapport. Veuillez me prêter encore quelques minutes d'attention, je vous promets de ne pas en abuser.

Il s'agirait maintenant de savoir de quelle manière est observée la neutralité religieuse dans les écoles publiques. Mes cinquante-trois honorables correspondants, presque tous ecclésiastiques, ne sont point d'avis concordant. Quatre n'en parlent pas, sept disent n'en rien savoir ; dix-sept se plaignent de son inobservation, surtout par les jeunes adjoints, mais vingt-quatre paraissent satisfaits. La question est donc controversée, et je suis bien embarrassé pour émettre mon opinion.

M. Trémintin, avocat à Quimper, conseiller général du canton de Plouescat, m'a adressé les statuts d'une association dont le but serait de défendre, contre les menées sectaires, le principe de la neutralité d'enseignement dans les écoles publiques.

Sans doute, bien des raisons militent en faveur de ce projet ; cependant, comme c'est la base même qui est viciée et que la violation flagrante de la neutralité est très heureusement loin d'être générale, je crois que l'association serait encore inopportune.

M. le Curé de Douarnenez semble être dans la note vraie, lorsqu'il dit : « Il n'y a pas d'autre moyen pour sauvegarder la neutralité religieuse que d'engager les parents à adresser des observations aux maîtres et aux maîtresses assez peu scrupuleux pour manquer à de si graves devoirs. J'estime, en effet, que c'est bien aux parents à intervenir. S'ils se montrent insouciants, quelle association aura l'autorité nécessaire pour se substituer à eux ? Le maître incriminé pourra toujours répon-

dre : « De quoi vous mêlez-vous ? l'éducation que je donne aux enfants est dans le goût des familles ».

Un prêtre me disait un jour : « Nous serons perdus par l'école laïque ». Je crois, pour ma part, que nous serons sauvés par l'école chrétienne.... Tous ceux que nous aurons élevés ne resteront pas des nôtres, quelques-uns, traîtres à la cause, deviendront peut-être nos pires ennemis, mais qu'importe ! Est-ce là un motif suffisant pour laisser à des adversaires le soin de les élever tous contre nous sous prétexte que nous trouvons, dans le camp opposé, quelques natures trop honnêtes qui regimbent contre la servitude intellectuelle qu'on veut leur imposer, ou le dévergondage moral qui leur donne des rancoeurs !

Catholiques, il faut savoir envisager, dans toutes ses conséquences, le péril que les lois scolaires font courir aux enfants des villes et des campagnes, et qui élargit, chaque jour, le cadre de vos devoirs. L'action déprimante des maîtres irréligieux expose nos meilleures paroisses à perdre la foi.

A ce mal grandissant, je ne vois d'autre remède efficace que de placer l'école chrétienne à la base de toutes nos œuvres. Même ceux qui nourrissent l'espoir généreux de régénérer la société par des méthodes nouvelles travailleront, me semble-t-il, en terre bien ingrate, lorsqu'ils n'auront pour auditeurs que des jeunes gens qui auront pendant sept ou huit ans sucé le poison nouveau des doctrines décadentes qui ont cours à l'école de l'Etat depuis que les crucifix en ont été décrochés et que Dieu lui-même en est banni.

« Ce n'est pas, dit M. Bornet, de Lyon, créateur des Associations de Pères de famille, quand l'enseignement de l'Etat, arrivé naturellement aux conséquences des doctrines vantées et prêchées par ses organisateurs successifs, se débat entre l'impiété envers Dieu et la patrie ; ce n'est pas lorsque les éducateurs officiels orientent leur enseignement et leur vie du côté des doctrines révolutionnaires ; ce n'est pas lorsque la famille, la propriété, la liberté, la tolérance sont menacées par ceux-là mêmes, qui les devraient défendre, que l'enseignement libre doit disparaître. A travers la crise qui passe sur la France, il appa-

rait comme une réserve de l'avenir. Quand les instituteurs publics, par leurs excès mêmes, auront compromis l'éducation de quelques générations, on sera heureux de se tourner vers cet enseignement libre pour voir que tout n'a pas péri. »

Non, tout n'aura pas péri, car par l'école chrétienne se perpétueront l'amour de la patrie, le culte du drapeau, et la foi en Dieu !

Comme conclusion à ce rapport, j'ai l'honneur de vous proposer les vœux suivants :

1° Que l'école chrétienne, étant considérée comme la base des œuvres paroissiales, il en soit établi au moins une dans chaque paroisse importante ; si dans les paroisses voisines il y a des écoles de filles, que la nouvelle école soit affectée aux garçons ;

2° Que là où il y a déjà une école de filles, on arrive à établir au plus vite une école de garçons ;

3° Que les petites paroisses rapprochées s'entendent pour la création d'écoles interparoissiales ;

4° Que pour combler les vides qui se produiront dans les maîtres, il soit créé par arrondissement au moins une bourse au cours normal de Châteaulin.